

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/04/2010

Réception par le Prefet : 06/04/2010

Publication : 09/04/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-5-2-10

Séance du jeudi 1er avril 2010

CENTRE EUROPEEN D'ETUDES JAPONAISES D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2009-5-2-4 du 10 décembre 2009 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement totale maximale de 332 000 € au CEEJA pour 2010,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le Programme F725 - Enseignement Supérieur et Recherche - chapitre 65, fonction 23, nature 6574 du budget départemental,
- ❖ Approuve la convention jointe au rapport et précisant les modalités de versement de l'aide départementale et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté.

4 voix contre :

Frédéric HILBERT, Michel HABIB

Gilbert BUTTAZZONI, Pierre FREYBURGER

2 abstentions :

Armand REINHARD, Pierre VOGT